

Annexe au « bordereau d'enregistrement » pour les spécialités



- IMPORTANT :
- un seul vin par annexe
 - annexe à joindre au « bordereau d'enregistrement »

Nom du producteur :

Catégorie	Millésime	Cépage(s)	Désignation (AOC, mention, etc.)	Fûts de chêne (si oui, cocher la case)
Aromatiques Vins ayant un caractère de type aromatique dominant (Muscat, Gewürztraminer, Riesling, etc.)	
Structurés Vins regroupant les spécialités blanches non-aromatiques (Chasselas dont la fermentation malolactique est partiellement ou non réalisée, Chardonnay, Pinot blanc, etc.)	
Vin mousseux Si le vin assemble plusieurs millésimes différents, indiquer le millésime le plus récent	
Doux Vins ayant des sucres résiduels à mettre dans la catégorie correspondante				
10-50 g/l	
51-100 g/l	
>100 g/l	

Date :

Signature :